



Interview avec Olivier PÉVÉRELLI, Maire du Teil

A la suite d'un événement sismique, différents intervenants sur le bâti sont sollicités ayant chacun des rôles bien définis. Après le séisme du Teil du 11 novembre 2019, il a été constaté que particuliers et acteurs de la gestion de crise n'avaient pas tous connaissance de cette chaîne d'intervention. Cette méconnaissance a pu générer des incompréhensions et des crispations. Face à ce constat, la MRN, France Assureurs et l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS) ont proposé une frise chronologique sur la base de l'expérience du Teil. Elle présente les principaux acteurs de terrain susceptibles d'intervenir pour l'évaluation des bâtiments endommagés. En qualité de maire de la ville de Teil, Olivier PÉVÉRELLI témoigne de l'intérêt de cette fiche.

Pouvez-vous rappeler en quelques mots les conséquences du séisme du 11 novembre 2019 et ses conséquences pour votre commune ?

O.P : Le séisme du 11 novembre 2019 a été d'une violence importante et a lourdement impacté la Commune par le nombre de bâtiments publics et privés touchés.

En quelques chiffres :

- 3000 sinistrés,
- 850 arrêtés d'interdiction sur des bâtiments privés endommagés (2000 logements),
- 12 millions d'euros de dommages sur les biens communaux.
- un coût global de dommages estimé à 284 millions d'euros (cf. France Assureurs).

Où en êtes-vous aujourd'hui suite à cette catastrophe en termes de réparations, démolitions, reconstructions ?

O.P : Trois ans après, plus de 500 propriétaires ont pu réintégrer leur habitation mais il reste environ 500 propriétaires pour lesquels les travaux ne sont pas terminés et devraient l'être entre 2023 et 2025.

Le rôle du collectif des sinistrés du séisme est primordial dans l'accompagnement des propriétaires concernés.

Parallèlement à toutes les démarches de recherche de financements auprès des différents partenaires et des collectivités territoriales, nous avons engagé une étude importante afin de repenser notre Ville.

Concernant les bâtiments publics impactés :

- Les 2 écoles touchées ont été réhabilitées et une a été définitivement fermée.
- L'hôtel de ville a été vidé de ses occupants et les travaux devraient démarrer en 2023.
- L'église Saint Etienne de Mélas a demandé de nombreuses études afin de conserver le caractère patrimonial d'exception de ce bâtiment et le chantier devrait démarrer fin 2023.
- L'église Notre Dame de l'Assomption sera déconstruite à l'été 2023 et le nouveau projet devrait ouvrir ses portes pour Noël 2025.
- Pour les quartiers Robespierre et Mélas fortement impactés, nous avons racheté de nombreuses propriétés qui n'étaient pas réparables. Dès que les problèmes de mitoyenneté seront réglés nous engagerons les démolitions et la création d'espaces publics en concertation avec les riverains.
- Les travaux dans les cimetières et les voiries sont terminés.

Quels étaient vos constats et les besoins exprimés concernant les interventions et les intervenants divers sur les bâtiments impactés par le séisme ?

O.P : Le nombre de diagnostics à réaliser s'est révélé au fil des jours et s'est étendu sur plusieurs semaines. Dès le lendemain du séisme, l'AFPS était mandatée par le Ministère de l'intérieur afin d'apporter son soutien pour les diagnostics d'urgence bâtimentaires. Les sapeurs-pompiers formés aux risques bâtimentaires aussi.

Dans un premier temps, les diagnostics étaient organisés en fonction des demandes enregistrées en Mairie par ordre d'arrivée. Après quelques jours d'expérience, les diagnostics ont été programmés et hiérarchisés par quartier et par rue. L'absence de coordination entre AFPS et sapeurs-pompiers au démarrage a vite été corrigée afin d'éviter les doublons et de centraliser les remontées de diagnostics. La mise en place d'un fichier unique dédié aux diagnostics a facilité le travail de tous : services techniques qui coordonnaient et inspecteurs sur le terrain. Une application téléphonique aurait par exemple pu faciliter l'enregistrement des diagnostics, leur classement et leur suivi.

Des représentants de la Collectivité, élus et agents, ont été désignés pour accompagner les équipes de l'AFPS et des pompiers, cela a permis de gagner un temps précieux et de faciliter les échanges avec les sinistrés.

En quoi la plaquette proposée par la MRN, l'AFPS et France Assureurs répond à un besoin ?

O.P : Quand il arrive une telle catastrophe, en quelques minutes, la vie de la Commune et de ses habitants bascule et des décisions importantes doivent être prises rapidement. Une fois la cellule de crise activée, il est nécessaire de mobiliser des personnes susceptibles de nous accompagner de répondre à nos besoins.

Le travail qui a été effectué de formalisation des principaux intervenants suite aux dommages sur des bâtiments post-séisme, est essentiel et permettra aux personnes gérant une telle crise d'avoir tout de suite, sous les yeux, une liste des acteurs mobilisables et de leurs rôles : sapeurs-pompiers, association française des risques parasismiques, bureaux d'études, assurances... .

Comment pensez-vous valoriser ce document au niveau local (commune, intercommunalité, département ?) et national (AMF ?) ?

O.P : Il est indispensable de communiquer le plus largement possible ce document. Un Maire et ses équipes ne s'attendent jamais à être touchés par une telle catastrophe. Tout va très vite et tout s'enchaîne. Je les inviterai tous à conserver cette plaquette précieusement et à l'avoir sous la main en cas de déclenchement d'une crise. Je la diffuserai bien entendu à tous les élus locaux ardéchois et me rapprocherai de l'association des Maires de France pour qu'elle soit diffusée le plus largement possible.

Quels sont pour vous les champs de réflexion encore nécessaires sur le volet « intervention bâtimentaire post-sismique » ?

O.P : Il existe un très fort enjeu à l'occasion d'une catastrophe naturelle de permettre aux sinistrés de retourner rapidement dans leur domicile, en toute sécurité. L'expérience du Teil a montré que le coût, tout à la fois économique, social et psychologique, du relogement pouvait être très élevé que cela soit pour les sinistrés comme pour la collectivité.

Être dans l'incapacité d'organiser le retour au domicile des sinistrés dans des délais raisonnables a clairement ajouté de la crise à la crise. Par ailleurs, le coût du relogement pris en charge dans le cadre du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) s'est élevé à plus de 600 000 euros.

Comme évoqué précédemment, la prise en charge par l'Etat d'expertises d'habitabilité post-séisme dans le mois suivant aurait facilité la gestion post-crise, en « dédramatisant ».

Interview co-réalisée avec
Ghislaine Verrhiest-Leblanc, vice-présidente de l'AFPS

Pour aller plus loin :

www.afps.fr
www.franceassureurs.fr
www.mrn.asso.fr

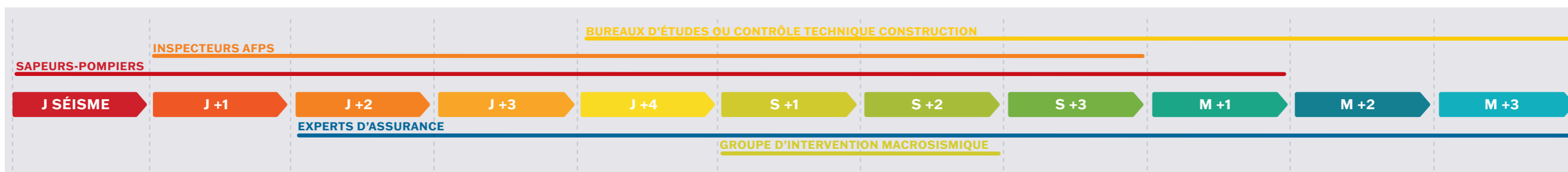


ILLUSTRATION : FRISE CHRONOLOGIQUE PRÉSENTANT LES PRINCIPAUX ACTEURS SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR SUR LES DOMMAGES AU BÂTIMENT À LA SUITE D'UN SÉISME